

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers**Note d'informations n° 63 du 3^{ème} trimestre 2008****FISCALITE**

Rappel : Sous-traitance et prestations de services : la loi prévoit que toute entreprise faisant appel à la sous-traitance ou à la prestation de services a l'obligation de s'assurer tous les 6 mois que son contractant s'acquitte de ses obligations en matière fiscale et sociale. A défaut et dans certaines conditions, le professionnel donneur d'ordre peut être solidairement responsable avec son contractant des sommes impayées.

Nous ne pouvons que vous recommander d'être très vigilants sur cette obligation dont le non-respect peut avoir de lourdes conséquences.

SOCIAL

Rupture du contrat de travail : l'indemnité légale de licenciement ne peut désormais être inférieure à 1/5^{ème} du mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent 2/15^{ème} de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté.

Une nouvelle procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail a été mise en place. Nous sommes à votre disposition pour vous expliquer les modalités pratiques.

Tout employeur (dès le premier salarié) a l'obligation d'afficher les dispositions du Code du Travail, qui ont été modifiées le 1^{er} mai 2008. Nous sommes à votre disposition pour vous signaler les modifications à apporter.

JURIDIQUE

La loi de modernisation de l'économie (LME) renforce la protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur ce sujet.

La durée des soldes a été modifiée : ils se dérouleront 2 fois par an, pendant une durée réduite à 5 semaines. De plus, les commerçants pourront pratiquer à leur guise 2 semaines de soldes quand ils le souhaitent. Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 4^{ème} trimestre 2007 : 1 497

Variation sur 1 an : + 8.09 %

Variation sur 3 ans : + 17.87 %

Variation sur 9 ans : + 39.77 %

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.